

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 MARS 2022.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt deux

Le huit mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2022.

Présents :

M. Bailly David, Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Castellano Jean-François, M. Deverrewaere Anthony, M. Duméry Eddy, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie et Mme Margueritat Nina.

Excusé :

M. Scoupe Jean-Claude donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Castellano Jean-François a été élu secrétaire.

Compte de gestion 2021 - budget 257.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 431 178.96 € et excédent de fonctionnement de 577 643.00 €, d'où un excédent de clôture de 146 464.04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 14 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2021 - budget 257.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Christian HAYEZ, adjoint au maire, présente le compte administratif 2021,

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

Résultat cumulé en fonctionnement 2021 :

Excédent de 577 643.00 €.

Résultat cumulé en investissement en 2021 :

Déficit de 431 178.96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, d'accepter le compte administratif 2021 de la commune de Sury près Léré.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 - budget 257.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	Part affectée à l'investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-365 281,18 €		-65 897,78 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-431 178,96 €
FONCT	721 733,47 €	603 889,18 €	459 798,71 €			577 643,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section 'investissement),

Décide à l'unanimité par 14 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	577 643,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	431 178,96 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	146 464,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	431 178,96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Amortissements 2022 - Budget 257.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Sur le rapport de M. Carla Jean Yves et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2022 :

	Fonctionnement dépenses			Investissements recettes	
681	Dotations aux amortissements	8 403.01 €	2804182 2804182	<u>Travaux E.P. SDE 18 :</u> - Rempl. lanternes rue Puits Mardelon - Travaux halle couverte	443.81 € 7 959.20 €
total		8 403.01 €	total		8 403.01 €

Achat du terrain AC 16.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, d'acquérir le terrain cadastré section AC numéro 16 d'une superficie de 294 m avec une habitation située 3

route de Savigny, appartenant à la succession de Madame RULLIER Janine, au prix de 70 000 euros, hors frais notariaux.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune. La rédaction des actes sera confiée à l'office notarial de Maître Julie Plançon, 1 rue des Grandes Chenevières, BP 2, 18 240 Léré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et de tous les actes liés à cet achat.

Aménagement des abords du monument aux morts.

La commission voirie a étudié comment réaménager les abords du monument aux morts, trois entreprises ont été contactées.

- L'entreprise Mellot a présenté un devis à 3 588.33 € H.T. qui ne correspondait pas à la demande.
- L'entreprise Milan a présenté un devis à 14 774.80 € H.T.
- L'entreprise Bailly n'a pas envoyé de devis malgré plusieurs relances.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de retenir l'offre la mieux disante soit celle de l'entreprise Milan Paysages pour un montant de 14 774.80 € H.T. pour l'aménagement des abords du monument aux morts.

Budget 257 de 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix pour, le budget 2022 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 602 774.04 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 924 919.00 euros.

Attribution de subventions 1.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	bénéficiaires	montant
65748	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher siret 181 857 582 00017	150 €
65748	Office municipal culturel de Belleville, siret 388 063 356 00017	200 €
65748	Les amis de la bibliothèque du Cher siret 775 022 114 00026	110 €
65748	Accueil du canton de Léré, n°018004163.	100 €
65748	D.D.E.N. (délégués départementaux éducation nationale), siret 328 851 459 00018	50 €
65748	Atelier de peinture Gribouille, W181001775	150 €
65748	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Santranges. Siret : 809 562 499 00016	300 €
65748	Section jeunes sapeurs-pompiers Pays Val Sancerrois. Siret 821 521 879 00014	300 €
65748	Association des baltringues de la Grande Borne. Siret 904 007 713 00012	300 €
65748	Entente Savigny Boulleret siret 80380547200013	100 €
65738	Lycée Pierre Gilles de Genes, voyage scolaire en Autriche 1 élève de Sury près Léré	100 €
65574	Fonds de solidarité (conseil départemental) siret 221 800 014 00013	700 €
6062	Restos du cœur (achat de produits alimentaires)	400 €

Après délibération,

- le conseil municipal décide par 11 voix pour, (M. Vigié et Mme Lahiré ne participent pas au vote) de verser une subvention de 150 euros à l'ALS Football de Léré.
- le conseil municipal décide par 13 voix pour, (M. Duméry Eddy ne participe pas au vote) de verser une subvention de de 500 € à la société de chasse A.P.C.S., n°W181002094.
- le conseil municipal décide par 13 voix pour, (Mme Cadete ne participe pas au vote) de verser une subvention de 900 € au comité des Fêtes de Sury près Léré. Siret 775 068 836 00011.

Le conseil municipal accepte de soutenir l'association des Baltringues de la Grande Borne en écrivant une lettre d'intention.

Aides aux réfugiés ukrainiens :

Une collecte est organisée au secrétariat de la mairie. L'entreprise des transports André nous a gracieusement offert les cartons pour envoyer les dons.

Marché à la halle couverte :

Plusieurs commerçants ambulants ont demandé l'organisation d'un marché hebdomadaire le jeudi matin. Ils s'occupent de tout gérer (publicité, placements etc...). Celui-ci débuterait le 31 mars.

Mme Lahiré souhaiterait que le projet d'une MAM sur la commune soit relancé.

M. Castellano remercie monsieur le maire pour la recherche de logements disponibles pour héberger des réfugiés ukrainiens. Il demande au conseil municipal s'il est d'accord pour financer un logement pendant quelques temps. Le problème c'est que nous ne savons pas pour combien de temps et que le coût ne concerne pas seulement le logement mais les charges locatives et toutes les autres dépenses (alimentaires, vestimentaires, mobilières, transports et de santé).

M. le maire indique avoir réalisé des démarches auprès du gestionnaire des pavillons inoccupés du lotissement de « la Motte ».

Il demande également s'il y a du nouveau pour l'enfouissement des réseaux aériens de la commune qui a été demandé il y a longtemps.

La commune ne possède pas la compétence et le coût serait exorbitant.

M. Bordu informe M. Bailly que les scories à épandre dans l'étang de la Fortay ont été livrées aux ateliers municipaux.

Mme Cadete fait part de la réussite de la pièce de théâtre de la Perruche offerte par la municipalité qui a été très appréciée. La prochaine animation sera la projection d'un film commenté sur les Antilles.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 14 avril à 19h.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
Pascal VIGUIE